

## des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT DECEMBRE à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le treize décembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JULIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JULIEN, Maire  
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints  
MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Fanny ZINGER, Cécile CHAMPION, Margaret GOURDIN, Antonia CHARLES et MM. Davy COATEVAL, David HERRERO, Yoann COURSEL, Aurélien CASTILLE, Mathieu ROCHETTE, Pierre DEMAISON et Philippe CHAPPET.

Étaient excusés : M. Stéphane GAILLARD a donné procuration à Mme Sylvie CATTANEO  
M. Hugo CHAVANNE.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

### LE MAIRE EXPOSE

Qu'il convient de prendre en compte différents éléments non prévisibles

- En section de fonctionnement
  - Il s'agit de constater des recettes prévisibles à des ventes de bois opportunes au cours de l'exercice pour un montant supplémentaire de 8 069.28€.
  - Il s'agit de prendre en compte des écritures d'amortissement alors même que le budget annexe forêts ne faisait pas l'objet d'opération d'amortissement jusqu'alors et notamment en vue de son intégration au budget principal à compter de 2025, le montant est arrondi à 1 800€ :
  - Prise en compte de l'amortissement de l'étude de l'ONF sur la prévention des risques de chute de pierres sur le secteur de Verthier, étude réalisée en 2019 et dont l'écriture de régularisation vient sanctionner les 4 premières années d'amortissement sur une durée d'amortissement de 5 ans à hauteur de 1600€
  - Prise en compte des premiers amortissement sur l'opération de création de la piste de SAURY qui a débutée en 2022, concernant les frais de publication des marchés publics à hauteur de 177.35€
  - Cela permet de constater un excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 6 289.28€ qu'il est proposé de virer à la section d'investissement pour couvrir les dépenses liées aux travaux de la piste de Saury.
- En section d'investissement
  - Prendre en compte en recette le virement de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 6 289.28€
  - Acter l'écriture d'amortissement qui se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement d'un même montant de 1 800€.
  - Ajuster les crédits nécessaires aux travaux d'aménagement de la piste de SAURY et d'entretien de nos forêts suite au constat d'un dépassement des prévisions de 300€.
  - De diminuer la part de l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement afin de ramener celui-ci à 32 016.67€ contre 40 085.95€ initialement prévu.

N° 2023-117

Budget annexe Forêts  
2023  
Décision modificative  
n°2

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,  
 VU le budget annexe Forêts pour l'exercice 2023,  
**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'opérer des régularisations de comptes qui ne remettent pas en cause les équilibres budgétaires.

**APRES AVOIR DELIBERE**  
**A l'unanimité : 26 voix pour**

**APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget annexe forêts pour 2023, telle présentée en annexe.

	DM n°2			Total budget (1) + (2) + (3)
	Budget déjà volé (1)	Crédits de report (2)	Nouveaux crédits (3)	
<b>Fonctionnement</b>				
Dépense	32 800 00		8 069 28	40 869 28
Recette	32 800 00		8 069 28	40 869 28
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0.00</b>			<b>0,00</b>
<b>Investissement</b>				
Dépense	308 102 31		300,00	308 402 31
Recette	308 102 31		300,00	308 402 31
<b>Total Investissement</b>	<b>0.00</b>			<b>0,00</b>
<b>Total DEPENSE</b>	<b>340 902.31</b>		<b>8 369,28</b>	<b>349 271,59</b>
<b>Total RECETTE</b>	<b>340 902.31</b>		<b>8 369,28</b>	<b>349 271,59</b>
<b>Total GENERAL</b>	<b>0.00</b>			<b>0,00</b>

En séance les Jour, Mois et an que dessus,  
 Pour extrait conforme,  
 Le Secrétaire,  
 Christine CLAUDE

Le Maire,  
 Marielle JUILIEN,

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
 Publié le

